



DECISION N° **2186** /D/ANAFOR/DG/DRP/SAM/2026 DU **31 AOUT 2026**

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/ANAFOR/CIPM/2026 DU 18 JUIN 2026
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'AUDIT DES COMPTES DE L'ANAFOR DES EXERCICES BUDGETAIRES 2026, 2027 & 2028

LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU La Constitution ;
- VU La Loi n° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche ;
- VU La Loi n° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- VU La Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2025 ;
- VU Le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions du Contrôleur financier ;
- VU Le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié par le Décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU L'acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés et du groupement d'intérêts économiques ;
- VU Le Décret n°2002/155 du 18 Juin 2002 portant changement de dénomination de l'Office National de Développement des Forêts ;
- VU Le Décret n°2002/156 du 18 Juin 2002 portant approbation des Statuts de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) ;
- VU Le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des Entreprises publiques ;
- VU La Résolution N°003/ANAFOR/CAE du 02 décembre 2010 relative à la nomination du Directeur Général de l'ANAFOR ;
- VU La Circulaire N° 01877 /C/MINFI du 31 décembre 2025 du Ministre des Finances portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres Entités publiques, pour l'Exercice 2026 ;
- VU L'Arrêté n°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination d'un Contrôleur Financier Spécialisé auprès de l'ANAFOR ;
- VU L'Arrêté n°0015/MINFI/ du 26 octobre 2023, portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) ;
- VU La Résolution N°0241/ANAFOR/CA du 19 décembre 2024 portant désignation des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANAFOR ;
- VU la Résolution N°0254/ANAFOR/CA du 18 décembre 2025 portant adoption du Projet de Performance Administrative (PPA) 2026,
- VU l'Appel d'Offres National Restreint N°001/AONR/ANAFOR/CIPM/2026 du 18 juin 2026,
- VU La Lettre N°009/L/ANAFOR/PCIPM du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 27 août 2026 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le cabinet **OKALLA AHANDA & ASSOCIES** BP 12.628 Douala Tél. 657 94 59 01 / 682 83 86 55, est attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National Restreint N°001/AONR/ANAFOR/CIPM/2026 du 18 juin 2026 relatif au recrutement d'un commissaire aux comptes pour l'audit des comptes de l'ANAFOR des exercices budgétaires 2026, 2027 & 2028 ; pour un montant de **20 660 063 FCFA TTC** (vingt millions six cent soixante mille soixante-trois francs Toutes Taxes Comprises) et un délai d'exécution est de trois (03) ans.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics./-

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- PCA/ANAFOR
- PDT/CIPM
- ATTRIBUTAIRE



Fait à Yaoundé, le

31 AOUT 2026

LE MAITRE D'OUVRAGE,

Bekoto Bekoto